

(4) DÉPENSES SPÉCIALES

Les dépenses spéciales sont estimées à \$34,400,000, soit une diminution de quelque \$28,700,000 par rapport au total de 1947-1948. Les principaux postes formant le total de 1948-1949 sont: déficit de la Caisse de secours à l'agriculture des Prairies, \$8,900,000; dépenses encourues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 2.9 millions; dépenses relatives à la construction du barrage de la rivière St. Mary, \$1,600,000; déficit de la Commission canadienne du blé à l'égard de la graine de lin, pour l'année-récolte 1947-1948, \$4,500,000; subvention versée à la Colombie-Britannique, aux fins de secours d'urgence et de rétablissement, à la suite des inondations de la vallée du Fraser, 5 millions de dollars et, part du Dominion à l'égard des frais de réparation et de reconstruction des digues de la vallée du Fraser, \$4,500,000.

(5) ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Ce poste de dépenses comprend les déficits d'exploitation et les avances improductives consenties par le Gouvernement à l'égard des entreprises de l'État établies avant la guerre.

L'accroissement de 21 millions à ce chapitre, au cours de l'année, est largement attribuable à l'augmentation de 17.6 millions du déficit des chemins de fer Nationaux du Canada (qui s'élevé à 33.5 millions pour l'année civile 1948, comparativement à 15.9 millions pour 1947). Dans le calcul de son déficit général de l'année, le National-Canadien comprend tous les intérêts payés sur les sommes avancées par l'État. En conséquence, il y aurait peut-être lieu de noter que si les dépenses effectuées par le Gouvernement, au cours de l'année 1948-1949, comprennent l'absorption, par le Gouvernement, de la somme de 33.5 millions représentant le déficit total du National-Canadien pour l'année 1948, par contre les revenus fédéraux comprennent (sous le titre "Revenu de placements") un montant de 21.2 millions de dollars reçu de la compagnie de chemins de fer en intérêts sur les sommes avancées.

La classification générale des dépenses se rapportant aux entreprises de l'État comprend aussi le déficit d'exploitation des Lignes aériennes Trans-Canada (2.9 millions) pour l'année 1948, le déficit d'exploitation du bac transbordeur de l'île du Prince-Édouard pour l'année 1948 (1.2 million) ainsi que les pertes (2.0 millions), du Conseil des ports nationaux et les prêts improductifs consentis à celui-ci.

(6) AUTRES CHARGES Y COMPRIS LA RÉDUCTION DE L'ACTIF

On estime à 81.9 millions de dollars, comparativement à un total de 83.7 millions pour l'année 1947-1948, les dépenses totales de cette catégorie effectuées au cours de l'année. Le poste le plus important de ces deux années est le montant de 75 millions de dollars transféré à la réserve générale pour couvrir les pertes possibles dans la réalisation éventuelle de valeurs productives. Cette réserve a été établie pour la première fois en 1940-1941 et, depuis cette date, jusqu'à 1946-1947 inclusivement, on a mis de côté chaque année la somme de 25 millions de dollars. En 1947-1948, de même que cette année, on a porté la somme annuelle à 75 millions; on a cru bon de relever cette somme afin de contre-balancer les frais imputés sur la réserve au cours des dernières années et de le faire correspondre davantage à l'importance de l'actif productif de l'État et à la proportion de celui-ci que représentent les prêts consentis aux pays d'outre-mer.

La classification "Autres frais" comprend aussi la défalcation annuelle des prêts consentis sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants (1.2 million) et la création d'une réserve destinée à l'octroi de prestations conditionnelles sous l'empire de cette même loi (5.7 millions).

6. BILAN ESTIMATIF, AU 31 MARS 1949

Le tableau ci-dessous expose succinctement le bilan estimatif de l'État, au 31 mars 1949, et renferme les chiffres correspondants, arrêtés à la date du 31 mars 1948.